L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général, et de la Première Municipalité.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 2 JUIN 1838.

POUR GOUVERNEUR:
A. B. ROMAN.

Extrait de la séance du Sénat du 6 février 1835.

"Résolu que le Sénat de l'Etat de la Louisiane, ap[illegible] les mesures générales de l'administration du gouverneur A. B. Roman, et qu'il emporte avec [illegible] place, le souvenir des membres du Sénat."

"Résolu que le président du Sénat soit invité à envoyer une copie de cette résolution à M. Roman."

Extrait de la séance de la Chambre des Représentans du 3 février 1835.

"Résolu par la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, que l'administration du gouvernement de l'Etat, par l'ex-gouverneur A. B. Roman, a été [illegible] par la sagesse et la fermeté, et par un zèle [illegible] et infatigable pour le service public; que [illegible] à toutes [illegible] nominations qu'il a faites, [illegible] impartialité et un grand égard pour les [illegible] de l'Etat, et qu'il se retire avec [illegible] approbation de cette Chambre pour sa conduite officielle, et avec le [illegible] estime et ses voeux personnels."

"Résolu que l'orateur de la Chambre transmette à l'ex-gouverneur Roman, copie de ces résolutions."

Représentant du 1er. District au Congrès
JOHN SLIDELL.
POUR LE SENAT DE LA LOUISIANE.
ALBERT HOA.

☞Mr. THOMAS L. HUNTER, prêchera demain à [illegible] heures et demie du matin dans l'Eglise Presbytérienne, Place Lafayette.

ELECTION.

Nous avons toujours considéré comme une exigence [illegible] part d'un candidat à la [illegible] de Gouverneur de l'Etat, une profession de foi [illegible] part d'un homme nouveau [illegible] de Mr Roman [illegible]

[illegible]

DU JOURNALISME A LA LOUISIANE.

[illegible]

C'est pour que la manière dont on envisage le journalisme, et que de voir s'amenter contre l'écrivain, ceux-là même dont il a servi les intérêts, que de voir surtout déchirer à [illegible], des articles dictés par l'amour du bien public. [illegible] la Louisiane, la presse libre par l'opinion; et, puisse notre jeunesse se nourrir de la pensée de lui rendre [illegible] l'éclat dont elle est susceptible! Heureux si nous avons fait un pas vers cette réhabilitation, et si nos concitoyens ne dédaignent pas d'y donner leur appui.

INDEMNITÉ DE SAINT-DOMINGUE.
Au rédacteur.

HAVRE, 3 avril 1838.

Monsieur,

Le traité qui vient d'être conclu, le 12 février dernier, entre la France et Haïti, au sujet de l'indemnité, réduit la somme due à la France par Haïti, pour solde de cette indemnité, à 60 millions, payables en 30 ans.

Les stipulations de ce traité seront-elles rigoureusement appliquées aux colons de Saint Domingue, et ne leur verse-t-on, d'année en année, sans intérêts, que les misérables parcelles qu'on recevra d'Haïti?

Il serait pénible de penser que telle pût être l'intention du gouvernement: ce serait une violation qu'il serait impossible de justifier, de tous les droits acquis; et en outre, l'exécution de ce traité serait, en ce qui touche les colons, non seulement difficile, mais même presque impossible: [illegible] liquidation aussi prolongée, et entravée, arrêtée à tout moment par de disponibles formalités résultant de mutations probables [illegible] le personnel des ayant droit, pendant une interminable période de trente années?

Ou bien le traité serait-il fait pour compte de la France, en payant aux colons, en rentes et d'un seul coup, les 120 millions qui leur restent dûs en vertu de la loi du 30 avril 1826?

Ce dernier parti serait seul juste et honorable.

La loi du 30 avril 1826 a tout réglé entre la France et les colons de Saint-Domingue, relativement au montant de l'indemnité par eux réclamée, l'indemnité a été fixée, sans aucune condition restrictive ou conditionnelle, à 150 millions, sur lesquels 30 seulement ont été payés.

Il reste donc dû aux colons de Saint-Domingue, en vertu de la loi précitée, 120 millions pour solde de l'indemnité, et ces 120 millions doivent leur être payés par la France elle-même, parce que c'est la France qui, par ses actes et ses lois depuis le décret de la convention nationale jusqu'à nos jours, les a dépossédés, ruinés et placés dans la position où ils se trouvent aujourd'hui.

Dès lors qu'Haïti paie ou ne paie pas, cela ne change rien à la question en ce qui concerne les colons de Saint-Domingue; la France est leur débiteur principal, leurs droits restent les mêmes.

Il a été dernièrement reconnu en principe, par notre administration et dans le concours des députés, qu'on ne pourrait pas [illegible] les esclaves dans les colonies françaises, [illegible] leur abandonner le sol, sans indemniser au préalable les propriétaires. Ce droit incontestable, est-il de la nécessairement de l'inviolabilité du droit de propriété.

Ce qu'on ne pourrait pas faire à l'égard des colonies que possède encore aujourd'hui la France, on n'a pas pu le faire à l'égard de St. Domingue, sans contracter directement l'obligation d'indemniser les propriétaires.

Donc, en résumé, il serait juste que l'indemnité des colons de Saint Domingue leur fût payée par la France, indépendamment de tous arrangemens pris ou à prendre entre elle et Haïti, et honorable de finir promptement cette affaire en reconnaissant à ceux qu'on a déjà trop tardé à accomplir l'obligation qu'impose impérieusement la justice.

Après tout, en payant aux colons, en rentes trois pour cent au pair, les 120 millions qui leur restent dûs, en prenant pour son compte les arrangemens faits avec Haïti, et en supprimant à l'époque de ce paiement, les secours aux colons indemnisés, la France ne s'imposerait pas un sacrifice bien extraordinaire.

Et que recevra-t-il avec tout cela les colons de Saint Domingue à titre d'indemnité, en y comprenant les 30 millions [illegible]?

A peine *huit pour cent* du montant de la valeur des biens dont on les a dépossédés!

Et c'est pour une aussi chétive indemnité qu'on les fait attendre depuis si longtemps, et qu'on les abreuve d'ennui et d'anxiété, depuis douze ans surtout!

Je dis depuis douze ans surtout, car après le vote de la loi du 30 avril 1826, tout aurait dû être fini [illegible] les colons de Saint-Domingue [illegible] l'ordre du jour [illegible] des sommes [illegible] la France à se faire rembourser par Haïti [illegible] ratifié convention.

J'ai l'honneur, &c. — UN COLON.

— On écrit de Toulon, le 30 mars 1838, (par extraordinaire:)

"Bone, le 15 mars 1838.

"Hier au soir 11, un officier indigène régulier de M. le commandant Marbec, de ses porte à la fameuse tribu de Sena, qui se trouve à 20 lieues d'ici, afin d'arrêter Rezgui, homme se confiant le Youssouf, et désormais depuis le départ de celui-ci. Rezgui qui porterait le titre d'homme d'[illegible] la plus grande de [illegible] des spahis. Cet homme, portant la décoration de la légion, est très à craindre. Il avait été dans le temps de sa soumission à M. Duprémont, mais ce général [illegible] l'officier qui est [illegible] a été tué ce matin à 10 heures; il a été amené en écrou.

"Le mauvais temps qui règne ici a mis en danger plusieurs navires; le capitaine Grenevale qui se trouve [illegible] une partie de son chargement. S'il est [illegible] chose avait contre [illegible] que ces navires [illegible] été jetés à la côte.

Autre lettre de Constantine.

Depuis la soumission des tribus des environs de Constantine, aux autorités françaises, la tribu de Oued-el-abdenour, composée de 500 douars, 20 cavaliers et 500 fantassins [illegible] les Beys, vient, ainsi que cela avait coutume de le faire, d'inquiéter les tribus soumises. Le 27 février dernier, un scheik se présenta au général Négrier, commandant la place de Constantine, pour l'informer que ces 500 tribus de montagnes venaient d'enlever un nombre de têtes de bétail. [illegible] tua beaucoup de monde [illegible] les Arabes, au grand nombre [illegible] sabre, et il eut un de ses chevaux [illegible] blessé [illegible] chasseurs vinrent au secours de le dégager.

Deux cents arabes sont restés sur le champ de bataille; de notre côté nous avons eu 9 blessés, parmi lesquels on compte 2 officiers, trois chevaux ont aussi reçu des blessures. On a ramené à Constantine 7 000 moutons, 28 chameaux, et une centaine de boeufs, chevaux ou ânes.

La perte de l'ennemi eût été bien plus grande, si l'infanterie avait donné; [illegible] la fin du combat, qui se termina par une capitulation des Arabes.

Le lendemain les envoyés vinrent faire soumission au général Négrier, s'engageant à restituer à leurs voisins le bétail dont ils s'étaient emparés, et laissant des otages entre nos mains jusqu'à ce qu'ils aient tenu leur parole, ce qu'ils firent dans la journée de la veille.

La dernière ramener à Constantine les troupeaux. Nos braves chasseurs, [illegible] sous les ordres du capitaine Marion, ont trouvé dans cette affaire une nouvelle occasion de se distinguer, et ils ne l'ont point laissé échapper.

FEUILLETON.
Théatre d'Orléans.
BÉNÉFICE DES ORPHELINS.

Après la saison des succès au théâtre, après les bénéfices les acteurs, le bénéfice des orphelins, après les plaisirs une bonne oeuvre, c'est le moyen de se sanctifier. Le public a eu ses sorties, fêtes, les artistes ont eu les leurs, il est juste qu'on pense enfin à ceux pour lesquels il n'y a plus de fêtes et dont toutes les journées sont des journées de douleur.

S'il s'agissait d'un bénéfice ordinaire nous énumérerions et les mérites du spectacle et ceux des personnes qui composent ce spectacle, mais aujourd'hui il ne sera pas ainsi. Les droits de l'orphelin sont sacrés, ses mérites à la bienveillance générale sont les plus incontestables de tous: ceux du malheur. Car le malheur est un titre aussi puissant que le génie même. Si le talent de l'acteur est toujours contestable, s'il ne peut, tout au moins, [illegible] la mauvaise distribution des pièces choisies par lui ou la chaleur où la fatigue, il n'en est pas de même quand il s'agit de ceux qui souffrent. Il est des peines de reculer devant le plaisir, mais qui donc pourrait reculer devant une bonne oeuvre?

En ce tant aux orphelins leur appui naturel, Dieu les a faits, pour ainsi dire, les enfants de tous ceux qui portent un coeur compatissant. Il est si triste de n'avoir plus de mère, que de tous les malheurs ce malheur là est le plus sacré et celui qui a le droit à plus d'égards.

Les Dames Louisianaises sont si bien compris ce qu'elles se sont chargées elles-mêmes de cette oeuvre de charité. Puisqu'il s'agit d'une bonne oeuvre qu'elles s'en mêlent, tout est dit. S'il était question de tresser de nouvelles couronnes pour des acteurs, parfois médiocres, peut-être les trouverait-on indifférentes, mais il faut soulager la misère, pas une d'elles ne manquera à l'appel. Et, assurément, ce ne sont point les bénéficiaires qui y gagneront le plus. Le don fait au pauvre rapporte de gros intérêts, non seulement dans l'autre monde, mais même dans ce monde périssable. Une oeuvre de charité embellit plus une femme que la plus belle parure; le plaisir d'avoir soulagé la misère donne à son front un éclat que ne lui prêterait pas le feu des diamants.

Les orphelins ont d'autant plus droit à l'empressement de tous les Louisianais, qu'après avoir perdu leurs parents naturels, ils ont perdu dernièrement encore celui qui pour les remplacer, s'était fait leur père adoptif. Les voilà deux fois orphelins, et le public mesurera sa bienfaisance à la double infortune. On sait que cette dernière, la mort n'a pas respecté l'abbé Kamdelon, ce saint et pieux prêtre qui avait si bien compris sa mission de serviteur de Dieu. Les dernières années de sa vie, sa santé, sa fortune, furent consacrées à l'accomplissement de ce qu'il ne réputait même pas comme un devoir, mais son plus doux plaisir: l'amour des orphelins. Ces enfans qui n'ont plus de mère, et dont le père adoptif n'est plus, font au public Louisianais un appel pour ce soir. Qui donc pourrait y manquer?

Theatre d'Orléans.

Perrin avait ouvert la marche triomphale des bénéficiaires, Mlle C[illegible] l'a terminée; c'est l'*alpha* et *oméga* de la troupe du Théâtre d'Orléans, c'est à dire que les récompenses de l'administration, que ses bravos et les couronnes [illegible] ont lieu aussi digne [illegible].

Mais si l'administration n'a pas été généreuse pour tous, ou si les avantages [illegible] n'ont pas été les pâles [illegible] sur la *Famille des bénéfices*, [illegible] contestables [illegible] Supposons à la base [illegible] d'une représentation brillante, [illegible] un appel aux nombreux habitués du Théâtre d'Orléans, bien sûr d'avance qu'il en obtiendra, en cette occasion, la récompense de ses travaux, n'a été ni quantes personne ou la méritent à tant d'égards.

M. Lussan, car c'est à lui que ce sont ces lignes lui dont nous voulons parler, M. Lussan est un artiste qu'il n'est fait dans [illegible] non-seulement comme acteur, mais aussi comme auteur dramatique. *Fils de l'Homme*, drame en un acte qu'il a fait jouer en France avec succès, et que nous avons vu également représenté ici il y a quelques années; *la Famille*, écrit autre drame, semblable, et où l'on remarque une scène de prison et un caractère de vieux marquis fort bien tracés. Enfin, des cantates et pièces de vers spécialement composées par lui pour célébrer deux beaux anniversaires, le 4 juillet 1776 et le 8 janvier 1815, sont des titres qui suffiraient pour placer M. Lussan au rang des meilleurs littérateurs louisianais, s'il ne venait aujourd'hui par un drame nouveau confirmer encore plus que jamais notre opinion à son égard.

La Nuit de Noël, que M. Lussan vient de composer et qu'il doit donner à son bénéfice mardi prochain, est un drame en cinq actes qui, nous aimons à le croire, sera autant apprécié du public qu'il l'a été des personnes devant lesquelles M. Lussan l'a lu. Si le sujet principal, si les détails, si l'action, si le style, si l'entente de la scène enfin constituent une bonne pièce de théâtre, certes M. Lussan en a fait une, et s'il n'a pas recours à la dictoniste pour le jouer, des claqueurs salariés pour l'applaudir, des amis complaisans pour le porter aux nues, du moins ses succès à la Nouvelle-Orléans seront-ils de bon aloi, et il aura plus à s'en glorifier que de ceux qui souvent ne s'obtiennent autre leurs que par intrigue ou par cabale.

Or donc, une oeuvre nouvelle et qui n'est pas sans mérite, une oeuvre composée parmi nous, a de quoi exciter vivement la curiosité publique; ce drame est d'ailleurs accompagné du *Fils de l'Homme*, dont nous avons déjà parlé, et le spectacle se terminera par un vaudeville tout nouveau qui vient d'avoir au Gymnase un succès de vogue. C'est: *99 Moutons et 1 Champenois*, dans lequel probablement nos acteurs comiques feront leurs efforts pour faire rire.

Au moment de livrer cet article à l'impression nous apprenons que M. Lussan devait réellement avoir un bénéfice; mais qu'il y avait renoncé moyennant quelques [illegible] l'administration lui permit d'en donner un à ses risques et périls à la fin de la saison théâtrale. La faculté qui sont entre M. Lussan est nombreuse, et il n'est que plus louable d'avoir dans cette transaction choisi le côté le plus avantageux à ses intérêts, comptant avec raison que le public de la Nouvelle Orléans saura ce qu'il fera. M....

AU PRINCE DE JOINVILLE,
A son débarquement aux Etats-Unis.

J'avais composé le morceau suivant pour le Prince de Joinville à son arrivée à la Nouvelle Orléans; ce jeune Prince ayant fait savoir, à mon grand regret, qu'il ne viendrait point à la Nouvelle Orléans, que qu'il débarquerait dans un autre port de l'Union, j'ai [illegible] je ne pouvais le présenter, [illegible] directement, du moins recevrai-t-il ici mes hommages. En conséquence je publie le morceau en question, mon seul désir est qu'il le lise.

O toi fils de ce Roi qu'au décembre engendra,
De ce Roi que la France brave, qui rendra
La France où ce cieux, plus forte qu'au tems même
Où l'Empereur s'égarait du bandeau suprême,
De à le froid Janvier exercé d'onze mois
A de l'année [illegible] la carrière sur fois,
Depuis que ta tu dois l'âme et l'âme sur Pilbonde
La mer, ta passion, te porte sur son onde....

[illegible]

URBAIN DAVID

COMMERCIAL.
MARCHE DE LA NELLE ORLÉANS.

[illegible]

Sucre—Il y a eu une bonne demande pour cet article durant la semaine, particulièrement pour la bonne qualité, qui devient rare; et les prix en ont haussé. Nous cotons de 6 à 6 3/4 le beau; 5 à 5 3/4 la qualité moyenne.

Mélasse—Il y a eu une bonne demande, et les prix ont haussé de 30 à 31 cents. Nous avons appris qu'il s'est fait des ventes à 31, mais nous pensons que c'est au dessus du cours. Il n'y en a que peu en premières mains.

Farine—Cet article a fluctué dans ses prix, et nous le portons aujourd'hui à $8 et $8 50 par baril. Nous n'avons pas appris qu'il y ait de fortes ventes à ce dernier prix. La demande, ces deux derniers jours, a été limitée, et un approvisionnement additionnel pourrait faire tomber de nouveau les prix.

Mais—Les prix sont toujours les mêmes que ceux de la semaine dernière 70 à 75 par boisseaux. Les arrivages répondent aux demandes.

Porc—L'ample approvisionnement du porc a causé une grande baisse dans les prix de cette semaine. Nous quotons le mess 24 50 à 25 par baril; le prime 15 à 20.

Boeuf—Il y en a peu sur le marché que ce qui en arrive obtient le cours de la place $16 50 à 17 pour le mess, 14 à 15 le prime.

Beurre—Il n'y en a pas de bon en ville. La belle qualité de l'Ouest obtiendrait 20 sous par livre, et celui du Nord 38 à 40. Ce qui se trouve de l'Ouest en ville se vend 9 à 10.

Whiskey—Pas de changemens dans les prix. Nous quotons le rectifié 31 à 35, le commun 32 à 33 sous.

Excédant en Angleterre	112775
Déficit en France 14,210	
Nord de l'Europe 4	
Cowes et un marché 1,10?	
autres ports étrangers 3,860	19,213
Excédant à l'étranger	93,5?1
Dito à la côte	5,6??
	99,2??
Total des exportations la saison dernière	556,750
Dito jusqu'à ce jour	607,?84
	51,1?4

Les exportations de la côte sont comme suit:

Excédant à New-York et autres ports	13,?02
Déficit à Boston et autres ports de l'Est	7,8?9
	5,6??

Les exportations de la dernière quinzaine ont été de 60,448 balles coton.

Tabac—Bien qu'il soit arrivé beaucoup de cette denrée, on a toujours une opinion favorable sur cet article; les prix continuent à la hausse et les ventes ont égalé la quantité [illegible]. Parmi les ventes se trouvent les qualités [illegible] de Clarksville, [illegible] hier, avec 234 boucauts [illegible] 9 sous; 191 2de qualité à 7; 345 [illegible] 4 1/2—Total 775.

Les exportations depuis le 1er octobre dernier ont été de 13,785 boucauts contre 12,373 à la même époque l'an dernier—L'excédant est de 1412 boucauts comme suit:

Excédant à la côte	3 825
Déficit à l'étranger	2,413
	1,412

Café—Cet article est en bonne demande et a éprouvé une légère hausse: nous le portons 12 à 12 3/4 la livre.

Frêt—Bien qu'il y ait une quinzaine de navires et de barques de moins que l'avant dernière semaine, le frêt est languissant, et n'a taux sont difficiles à obtenir; néanmoins il paraît qu'ils se maintiennent. Il y a dans le port, 33 navires et barques en charge, et 10 non-engagés: 17 pour Liverpool, 6 pour le Hâvre, 1 pour Bordeaux, 2 pour Greenock, 2 pour Cowes, 2 pour New-York, 2 Boston, 1 Philadelphie.

PRIX-COURANT DE LA NOUVELLE ORLEANS

ARTICLES DIVERS.		D.	A.
COTON—	Mississippi et Louisiane—Bon et fin	— 13	— 13½
"	Bon et beau	— 12½	— 12¾
"	Beau	— 10¼	— 11¾
"	Moyen	— 8½	— 9½
"	Ordinaire	— 7	— 8
TABAC—	Première qualité	— 7½	— 8½
"	Seconde	— 6½	— 7
"	Crosse	— 3	— 4½
"	De Cuba	— 22	— 28
SUCRE—	Nile. Orleans	— 5½	— 6½
"	Cube, blanc	— 12½	— 13
"	Do. brun	— 7½	— 8
MELASSES		— 31	— 34
T. D'EMBAL.	De l'Ouest, la yard	— 22	— 23
"	De Dundee	— 15	— 18
C. D'EMBAL.	la livre	— 8½	— 9
CHARBON—	De l'Ouest le baril	— 56	— 62½
"	De Liverpool	— 75	1 —
"	D'Ecosse	— —	— —
CHANDELLES—	Blanc d bal N Bedford	— 39	— 40½
"	Do de Nantucket	— 37½	—
"	De suif	— 15½	— 16½
CAFE—	De Cuba	— 12	— 12½
"	Du Brezil	— 12	—
"	De St Domingue	— 10½	—
FARINE—	Le baril	8 —	8 50
FRUITS.			
RAISINS—	Par caisse	3 —	3 75
"	Par demi-caisse	—	—
"	Par quart de caisse	—	—
AMANDES—	A coque tendre, la l	— 13	— 15
"	A coque dure	7	—
POISSON.			
MORUE—	La caisse	1 25	1 50
HARENG—		— 75	1 87½
MAQUEREAUX—	No. 1, par baril	12 50	13 —
"	No. 2	11 50	12 —
"	No. 3	7 —	7 25
GRAINS.			
MAIS—	En épis, par baril	— 87½	—
"	En grains, par boisseau	— 70	— 75
HARICOTS—	Par baril	3 50	—
FOIN—	Les 100 livres	1 31	1 38
PEAUX—	Louis et M	— 5½	— 6
"	Mexicaines	— 8	— 9
PLOMB—	En saumons	— 4½	— 4½
"	En [illegible]	—	— 7
CHAUX—	De l'Ouest, le baril	—	—
"	De Thomaston	2 50	2 75
PROVISIONS.			
BOEUF—	Mess	16 50	17 —
"	Prime	14 —	—
PORC—	Clair	25 50	26 —
"	Mess	24 50	25 —
"	Prime	19 —	20 —
"	Plat côtes	— 7	— 7½
JAMBON—	Jambon de la côte	9 50	10
"	Couverts	—	— 11
"	Epaules	—	—
"	Plats côtes	— 6½	— 10
SAINDOUX—		— 7½	—
BEURRE—	Du Nord	— 25	—
"	De l'Ouest	— 10	— 20
SEL—	De Liverpool, le sac	1 62½	—
"	Turks Island	1 57½	—
"	De St Ubes	—	—
RIZ—	De la Caroline	5 50	5 50
EAU-DE VIE—	Cognac	1 37	1 62
"	Américaine	— 45	— 50
RUM—	De N Orleans	—	—
"	De la Jamaïque	1 12	1 20
"	De Nord	—	—
GENIEVRE—	De Hollande	1 25	1 35
"	Américain	— 45	— 47
WHISKEY—	Commun	— 32	— 33
"	Rectifié	— 31	— 35

ESPECES.

Piastres	7 à 7½ p. c. de prime
Doublons Espagnols	17 55 à 17 80
" Mexicains	16 75 à 16 80
Souverains	5 25 à 5 28
Or américain	10 p. c.

BILLETS DE BANQUE.

Banque des Etats-Unis	6 à 7 p. c.
Mobile	2 à 3
Missouri	2 à 3½
Kentucky	2 à 3 prime
Ohio	2 à 3
Indiana	2 à 3
Illinois	2 à 3
Tennessee	4 —
Billets du Texas	7 à 8

DERNIERES DATES

New-York	mai 24	[illegible]	
Boston	mai 21	[illegible]	
Philadelphie	mai 25	Hâvre	
Baltimore	mai 25	[illegible]	
Washington	mai 25	[illegible]	
Charleston	mai 26	[illegible]	
Mexico	mai 1	[illegible]	
Tampico	mai 2	[illegible]	
Vera-Cruz	mai 8	[illegible]	

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Expédiés

Navire Eleanor, M[illegible] — Snow & B[illegible]
Brick Tortes & L[illegible] Campeche
Brick Two Sisters, Anderson, [illegible] — J A [illegible]
Brick Swan, Hartley, Pa[illegible] — S & J P Wh[illegible]
Goel Wm Bryan, [illegible] — Wm B[illegible]
Goel Gautama, Parker, [illegible] — J Y L[illegible]
Goel Henry Clay, Malaga — [illegible]
Sloop Harvest, [illegible] M[illegible]
Paquebot à vapeur Columbia, M[illegible], Galveston — J Reed
Bat à vap Comet [illegible]

Arrivés

Bateau de remorque P[illegible] — Davis [illegible] Passe
Navire Gaston, K[illegible]
Brick Pacific, [illegible] B[illegible]
Goel Napoleon, [illegible]
Goel Pauline, [illegible]
Bat à vap Davy Crockett, [illegible]
Bat à vap Clarion, [illegible]

Mairie de la Nouvelle Orléans

Les [illegible] de [illegible] 50 par [illegible] seront pendant [illegible] lundi 4 du courant [illegible] Les jours de [illegible] vingt-cinq pour cent [illegible] trois onces [illegible]

Nelle. Orleans, 1er juin 1838.

2 juin — C. GENOIS, maire.

☞AVIS—Le bateau à vapeur LOUISVILLE, capitaine Eaton, partira [illegible] St. Louis, ce soir, à 10 heures. [illegible] à bord à [illegible]

☞AVIS—Le bateau à vapeur ALERT, avec [illegible] St. Marks, St. Joseph et [illegible] partira à leur arrivée

2 juin — LONG & GRIVOT

La dernière Loterie
[illegible]
AUJOURD'HUI.

LOT CAPITAL
$15,000

Grande Loterie d'Etat,
CLASSE No. 15.
SE TIRANT AUJOURD'HUI
Est la seule qui ait lieu cette saison.

BILLETS.... **$5** SEULEMENT.

☞Les Lots gagnés dans cette Loterie, ne sont payés qu'à une escompte de 10 pour cent.

GRANDE
LOTERIE D'ETAT,
Autorisée par la Législature d'Etat.
Devant être tirée [illegible] 6 1/2 heures P. M. [illegible]

S DAVIS & Co.—Directeurs
75 Numéros [illegible]—12 sortant

PROGRAMME:

1	Lot de	$ 5,000	$15,000
1	do	4,000	4,000
1	do	2,500	2,500
1	do	2,000	2,000
1	do	1,500	1,500
10	do	1,000	10,000
10	do	500	5,000
10	do	300	3,000
10	do	250	2,500
12	do	150	1,500
15	do	120	1,800
148	do	100	1,800
63	do	50	3,150
63	do	40	2,520
63	do	30	1,890
63	do	20	1,260
126	do	10	1,260
3,780	do	10	37,800
23,436	do	5	117,180
27,814	lots s'élevant à		$229,700

☞Billets entiers $5—Moitiés, 2 50.

Paquets de 25 billets entiers $125, garanti devant tirer au moins $60.

Paquets de 25 demi-billets $62 50, garantis devant tirer au moins $30.

Pour paquets ou simples billets s'adresser au bureau des Directeurs rue de Chartres No 10, ou au No 50, rue de la Vieille Levée. — 2 juin—1

AVIS.—Les soussignés ont l'honneur d'annoncer aux habitans du 3e. district de la première municipalité, qu'ils ont achevé l'assessement des propriétés foncières dudit district, et que le tableau sera exposé pendant dix jours, chez M. Evariste Marchand, chemin du Bayou, ci-devant [illegible]

Nelle Orléans, le 1er juin 1838.
LS DUVIGNEAUD } Assesseurs.
J. DUPIN
2 juin

FARINE—300 barils en ordre, à bord de [illegible] lands, à vendre par
JOSEPH LANDIS & Co.
2 juin — 11, rue Poydras.

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié, en magasin, à vendre par
JOSEPH LANDIS & C.
2 juin — 14, rue Poydras

FARINE—500 barils des marques les mieux approuvées au moulin d'Oakley, en débarquement, et à vendre par — G. DORSEY,
2 juin — rue de la Nlle. Levée No. 44

PORC—100 barils mess, 150 do prime et 50 J. O. à vendre par — G. DORSEY,
2 juin — rue de la Nouvelle Levée No. 44

JAMBONS, plats côtés—20 boucauts, reçus et à vendre par — G. DORSEY,
2 juin — rue de la N. Levée No. 44

GRAISSE—200 tierçons graisse, en magasin et à vendre par — G. DORSEY,
2 juin — rue de la Nouvelle Levée No. 44

JAMBON en masse ou en barriques, cochons entiers, à vendre par
COMSTOCK, HYDE & C.
2 juin — rue Poydras No. 18

BOEUF—Prime, et mess en magasin et à vendre par — COMSTOCK, HYDE & Co,
2 juin — rue Poydras No. 18

DES avances libérales seront faites sur les consignations de coton et de sucre, à nos amis de Boston.
JARVIS & ANDREWS
2 juin—1 — No. 1, rue Tchoupitoulas.

☞Aux Amateurs de Paris.

Comme les amis de M. Prieur paraissent convaincus par les innombrables lettres reçues des différentes parties de l'Etat, que son succès est hors de doute, on leur propose les paris suivans:

$6500 que M. A. B. Roman sera élu à la prochaine élection de Gouverneur.

$100 Que sa majorité sera de	100	voix.
100	200	"
100	300	"
100	400	"
100	500	"
100	600	"
100	700	"
100	800	"
100	900	"
100	1000	"
100	1100	"
100	1200	"
100	1300	"
100	1400	"
100	1500	"
100	1600	"
100	1700	"
100	1800	"
100	1900	"
100	2000	"
100	2100	"
100	2200	"
100	2300	"
100	2400	"
100	2450	"
100	2500	"
100	2600	"
100	2700	"
100	2800	"
100	2900	"
100	3000	"
100	3100	"
100	3200	"
100	3300	"
10	3400	"
100	3500	"

QUIN A CORNER.

P. S. La personne qui serait disposée à accepter le tout ci-dessus, pourra s'adresser à l'Editeur de l'Abeille.

BAINS PUBLICS.
A l'Hotel de la Marine maintenant en opération.

BAINS CHAUDS, FROIDS, SALINES, MÉDICAUX ET DOUCHES.

LE Propriétaire informe le public qu'additionnellement à ses bains chauds et froids, il vient d'y ajouter, les bains médicaux et des bains médicinaux pour les maladies du pays, et aux fièvres du climat. Le [illegible] sera sous la surveillance d'un médecin éclairé, et les bains seront administrés selon les genres de maladies. — J. E. SAVAGE.

A l'Hôtel de la Marine, entre les deux Marchés.
2 juin—10

AVIS—Les soussignés fermiers pour un nombre d'années du chemin de fer de Carollton, ayant depuis quelques mois demandé à la direction de la dite compagnie, l'annullation de leur bail, et la dite demande ayant été acceptée à la condition que le [illegible] resterait à leur charge jusqu'au premier de [illegible] donnent avis au public qu'à dater de [illegible] les obligations qui pourraient être contractées [illegible] du chemin ou de toute autre branche qui en [illegible].

Le [illegible] de mai dernier la dite compagnie avait [illegible] les soussignés de la responsabilité relative [illegible] Carollton, lequel billet est considéré [illegible] dudit chemin de fer.

[illegible] qui ont des réclamations à faire, ou des [illegible] contre ledit chemin et ses dépendances, sont informés de les présenter avant le 1er [illegible] au bureau des soussignés, encoignure des rues Poydras et Baronne.
HARPER & MERRICK
Fermiers du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à Carrolton.
2 juin—

AVIS—Les propriétaires de [illegible] ville de "Lafayette" et dans les [illegible] qui se [illegible] dans les vingt jours qui suivront la publication du présent avis, [illegible] taxes de corporation pour l'année 1837. [illegible] trente sept, leurs comptes seront remis [illegible] de la dite ville, immédiatement pour être [illegible]. Par ordre du conseil.
P. DELAHOUSSAYE, Trésorier.
Bureau sur la Levée entre les rues Ste. Marie et St. [illegible] — 2 juin—0

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co. offrent à vendre
[illegible] caisses sucre blanc de la Havane.
[illegible]
140 [illegible]
12 boucauts tabac en feuille
45 [illegible] de Mexique
[illegible] Toulouse No. 27

AVIS—Le public est par le présent [illegible] l'équipage du bateau à vapeur [illegible] un ordre [illegible] — WALKER, KNIGHT & Co.
36 Nelle Levée

MÉDECINES, &c.—15 barils [illegible] 50 [illegible] 10 [illegible] de Windsor, 140 [illegible] — JARVIS & ANDREWS.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.
[illegible] marron le [illegible] PIERRE, âgé de 24 à 26 ans, [illegible] PETER, [illegible] à la personne qui le [illegible] — LOUIS CANONGE.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.
S'est échappé [illegible] cheval gris, d'environ 13 paumes de hauteur, et de cinq ans, ayant une bride. La récompense sera payée à celui qui le délivrera à la presse à [illegible] — BEHAN & FREELAND

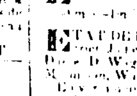

A VENDRE

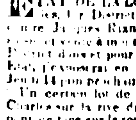

UNE habitation située dans la paroisse St Charles, [illegible] environ [illegible] de la Nouvelle-Orléans [illegible] au Mississipi [illegible] — P. FOY

LETTRES de change sur Louisville, à vendre par — DURRIVE & DE BLANC, rue de la Nouvelle Levée No. 4

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er District, Edmond B[illegible] Marmillon contre [illegible] — A. LUMINAIS—Shériff

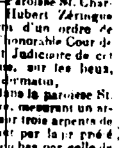

UNE HABITATION située dans cette paroisse sur la rive gauche du Mississipi mesurant un arpent et demie de face au fleuve sur 40 de profondeur, bornée du côté d'en haut par celle de M. Laurent [illegible] en bas par celle de Mme. Veuve J. B. H[illegible], avec les établissemens et améliorations qui s'y trouvent; et les esclaves suivans, savoir:

Charles, nègre américain, âgé d'environ 40 ans,
A[illegible], négresse créole, d'environ 21 ans,
Marie, [illegible] négresse créole d'environ 45 ans,
[illegible] négresse américaine d'environ 35 ans.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.
Paroisse St Jean Baptiste, 1 mai 1838.
5 mai—4 fps — A. LUMINAIS—Shériff

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Charles, 1er District Judiciaire. Hubert Zéringue contre Jacques Rixner. En vertu d'un ordre de [illegible] adressé par l'honorable Cour du District pour le 1er District Judiciaire de cet Etat, j'exposerai en vente publique, sur les lieux, lundi 14 juin prochain, à 10 heures du matin,

Un certain lot de terre situé dans la paroisse St. Charles sur la rive droite du fleuve, mesurant un arpent de face sur la route publique, sur trois arpents de profondeur, borné du côté d'en haut par la propriété de M. Pe. Marmonet et du côté d'en bas par celle de Michel Zéringue, ensemble avec les établissements et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant.
Paroisse St Jn Baptiste, 12 mai 1838.
15 mai—4 fps — AN. LUMINAIS, Shériff.

DANS LA COUR DE PAROISSE—Isaac Moore [illegible] contre la goëlette New-Albany.—En vertu d'un writ de saisie provisoire lancé dans cette affaire.—Avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent y être intéressés, d'avoir à comparaître dans les quinze jours de cette présente publication pour répondre à la pétition déposée au bureau du shériff de la paroisse d'Orléans, contre la goëlette New Albany, autrement jugement sera rendu contre la dite goëlette.
Nouvelle Orléans, le 26 mai 1838
FREDERIC BUISSON,
29 mai—3,2ps — Shériff de la paroisse d'Orléans.

AVIS.

M. F. GAILLARDET devant partir pour France, sous quelques jours, et passer par New-York, Liverpool et Londres, se chargera avec empressement des commissions qui lui seront données pour ces différens pays. Son retour à la Nouvelle Orléans aura lieu avant la fin d'octobre.

Il prie, en même temps, les personnes qui ont des comptes avec lui, de vouloir bien les régler avant son départ. — 26 mai

LANGUES DE BOEUF—100 douzaines langues fumées venant d'être reçues de New-York, et à vendre par — KIDDER & HEAD.
30 mai — 24, rue Poydras.

CHECKS de Banque sur New-York—$3450, $2150 à vue; $5000, $2000 et $1250 à 60 jours de vue, à vendre par — ROBINSON & Co.
31 mai — rue du Camp No. 45.

CHANGE sur Philadelphie, checks et lettres de change de banques, à vue, et à un jour de vue, à vendre par — ROBINSON & Co
31 mai — rue du Camp No. 45

KEELBOAT A VENDRE. Maintenant à son premier voyage, et amarré dans le port de la 2e Municipalité près de l'entrepôt des cotonniers, à vendre à bon marché par — LEVI H GALE,
30 mai — 93, rue de la Commune.

DES Billets des Banques d'Alabama, Tennessee et tous autres billets des banques qui n'ont pas cours, se vendent et s'achètent par — ROBINSON & Co.
25 mai — rue du Camp.

FARINE—300 barils en magasin et à vendre par — PIERCE SHANNON & BROTHER.
25 mai — 57 rue des Magasins

TRAITES SUR NEW YORK—Checks de banque, à 60 jours de vue, en sommes de $5000, $1500 et $1250, à vendre par — ROBINSON & Co.
25 mai — 45 rue du Camp.

A VENDRE—Environ deux mille barils de chaux dans un magasin face au Rail Road Pontchartrain. S'adresser à — TURPAUT,
9 mai — rue de la Levée, faubourg Marigny.

LA Banque des Citoyens tire sur Paris.
9 avril — J. B. PERRAULT—Caissier

THEATRE D'ORLEANS.

Samedi, 2 juin.
Bénéfice des ORPHELINS.
L'AMBASSADRICE,
Opéra Comique nouveau en 3 actes, d'Auber, paroles de Scribe et de St.-Georges.
Suivi de
LE MARIAGE ENFANTIN,
Vaudeville en un acte, de Scribe et G. Delavigne.
Entre les deux pièces
M. D. BAILLY,
Exécutera
UN AIR VARIÉ
Pour cornet à piston, composé par lui et accompagné sur le piano par
Melle. BAILLY.
Le spectacle commencera à 7 heures précises.

THEATRE MARIGNY.

Dimanche, 3 juin 1838,
La première représentation de
MAHOMET
ou
LE FANATISME,
Tragédie en cinq actes, de Voltaire,
Suivie de
KETTLY
ou
LE RETOUR EN SUISSE,
Vaudeville en un acte.
Cette pièce sera ornée d'une décoration nouvelle, peinte par Mr. V. Frémont, représentant un Paysage de la Suisse.
☞Le spectacle commencera à 7 1/2 heures.

Incessamment
RICOTINGAL: CLOTILDE—Drames.
ORESTE—Tragédie.
Le Panier de Cerises—Michel et Christine; Vaudevilles.

Théâtre d'élèves.

Encoignure Grands Hommes et Champs Elysées.
Dimanche, 3 juin.
Ma femme et mon parapluie.
M. Victorin remplira le rôle de Sarinet.
MICHEL ET CHRISTINE.
LE SECRETAIRE ET LE CUISINIER.
M. Victorin remplira le rôle de Soufflé.
Premières et Parquet 75 c. Parterre 50 c.

AVIS.—Les affaires ci-devant conduites par les soussignés, sous la raison de LEE & HARDY, a été dissoute par limitation, le 1er du courant. G. M. Lee est pleinement autorisé à régler les affaires de ladite société, dont le nom sera seulement employé pour la liquidation.
1er. juin—3 — G M LEE. P A HARDY.

LE soussigné continuera à faire des affaires par commission, en son propre nom, à dater de ce jour.—1er. juin—3 — G. M. LEE.

A LOUER.

LA maison rue de la Douane, No 94. Ce local conviendrait parfaitement à quelques Messieurs qui voudraient se loger agréablement pendant l'été. La personne qui l'occupe dans ce moment, désirant disposer de son mobilier, qui est propre quoique simple; elle pourrait aussi louer un excellent domestique de maison, une bonne cuisinière, femme de confiance et bonne garde-malade. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. — 1er juin—3

UN jeune homme bien au fait de la tenue des livres et qui peut disposer de quelques heures dans l'après midi, peut se charger de tenir un petit jeu de livres, de régler des sociétés, et de toute autre écriture. S'adresser à la lettre P. au bureau de cette feuille.
1er juin—3

LE trésorier de l'Association catholique de la Nlle. Orléans pour venir au secours des orphelins, accuse avec plaisir avoir reçu quarante [illegible] soixante-cinq sous, de la compagnie des "Voltigeurs" par l'entremise de Mr. le Rev. L. Moni.
1er juin — J. A. M'KAY, trésorier

AVIS—Mon frère, Mr Amédée Berger, ayant ma procuration générale, je déclare que je suis personnellement responsable pour tous ce qu'il pourra faire, en vertu de cette procuration.
Nouvelle Orléans, 1er juin 1838.
1er juin—9 — GEO BERGEROT.

TRAITES sur Paris, à vendre par
GERMAIN MUSSON,
1er juin—3 — No. 82, rue de la Douane.

HAGEDORN & CRAMER,
Marchands Commissionnaires,
1er juin—3 — No. 50, rue [illegible]

CHECKS sur New York, à vendre par
KOHN, DARON & Co.
1er juin — 24, rue Bienville

MOUSSE—26 balles en bon ordre, en dépôt provenant du bateau à vapeur Washington, à vendre par — P. H. GALLWEY,
1er juin — 31, rue de la Commune

BILLETS de la Trésorerie du Texas—$2000, à vendre par — FORSYTH & LIMERICK.
1er juin — 135, rue des Magasins.

A LOUER

UNE jeune négresse, bonne domestique de maison.
1er juin — JOS. BARTHET, No. 30, rue Toulouse.

ROULEAUX DE CORDE—75 rouleaux de corde reçus et à vendre par
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
1 juin — 34, rue du Camp.

TABAC—4 boucauts tabac de Missouri en débarquement du steam Clyde et à vendre par
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
1er juin — 34, rue du Camp.

CHARRETTES, DRAYS, WAGONS &c.—Le soussigné reçoit en ce moment de Philadelphie, et offre à vendre, 6 wagons de différentes grandeurs, 12 charrettes de 34 paires roues de charrettes à boeufs; 6 drays; 40 brouettes, 100 do. 25 do à bras, 25 do en fer &c. — CHARLES BYRNE,
1er juin — 155, rue Tchoupitoulas.

BRIQUES POUR FAÇADE—12,000 briques d'une bonne qualité, en débarquement du brick J Palmer, de Philadelphie et à vendre par
CHS. BYRNE,
1er juin — 158 rue Tchoupitoulas.

FROMAGE—50 caisses à vendre par
C. BYRNE,
1 juin — rue Tchoupitoulas No. 158

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la municipalité No. Un, avis est donné que jeudi, 7 juin prochain, dans le second district de la dite municipalité, il sera procédé à l'élection d'un alderman pour le dit district, en remplacement de Mr. U. Wiltz, démissionnaire. La dite élection aura lieu au café de la ville, encoignure des rues de Chartres et St Pierre, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi, sous la surveillance de MM. J Lamothe et Couvertié, comme inspecteurs, et de Mr. Victor Labatut, comme greffier.
28 mai — C. GENOIS, maire

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à une résolution du conseil de la municipalité no. un, avis est donné que lundi, 4 juin prochain, dans le premier district de la dite municipalité, il sera procédé à l'élection d'un alderman pour le dit district, en remplacement de M W. F. C. Duplessis, démissionnaire. La dite élection sera tenue, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi au café de Richardson, rue Conti, entre Chartres et Levée, sous la direction de MM. Alexandre Phillipe et D. S. Woodruff comme inspecteurs, et J. Willcox comme greffier.
Le 23 mai 1838.
24 mai — C. GENOIS, maire.

A VENDRE.

UNE barge à fonds plat, solidement construite, ayant 136 pieds de long sur 24 de large, bien calculée pour le transport du coton ou pour embarcation de wharf. S'adresser rue Poydras No. 44.
26 mai—6

$50 DE RECOMPENSE OU PLUS SI ON L'EXIGE

IL a été perdu hier matin, entre sept et huit heures, *Une très belle Epinglette en or, faite en forme de clef, et montée en diamans*—La route qu'a tenue le propriétaire commence au Bassin par la rue St. Louis, la rue de Chartres, la place d'Armes, la Levée, la rue de la Douane, la rue des Remparts jusqu'à la rue St. Louis, et de là au Bassin.

La personne qui aurait trouvé ce bijou, recevra la susdite récompense, si elle veut bien le rapporter au soussigné, qui, en outre, lui en témoignera sa reconnaissance, parce qu'il est attaché à la possession de cet objet.—31 mai — P. FOY.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE

PERDU le 29 du courant, entre les rues Bourgogne et le chemin de fer Pontchartrain, un portecréon en or, ayant à l'un des bouts un cachet en pierre et une tête de chien sur laquelle se trouve gravé *Courageux et Fidèle*. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque rapportera cet objet au bureau de ce journal. — 31 mai—6

BANQUE DU COMMERCE.

CETTE Banque tire sur St. Louis.
31 mai — GEO. O. HALL, Caissier.

LETTRES DE CHANGE sur Philadelphie et N. York, à vendre par — JAMES D. DENEGRE,
31 mai — rue de la Douane No. 16

TOUTES notices pour taxes ou autres charges relatives à la propriété du soussigné, située dans le faubourg Lacourse ou dans la paroisse de Jefferson, peuvent être laissées au comptoir de M. Victor David, où l'on en prendra connaissance.
Nouvelle Orléans, le 30 de mai 1838.
31 mai—3 — JOHN S DAVID.

CHECKS de Banque sur New York, $5000 à vue, $5000, $3000, $2000, et $1250, à 60 jours de vue, à vendre par — ROBINSON & Co
29 mai — 45, rue du Camp

RUM—25 barils rum de Hickey, à vendre par
E. & J. ANDREWS,
29 mai — 32, rue Gravier.

HUILE de baleine, à vendre par
E. & J ANDREWS,
25 mai — 32, rue Gravier.

VERNIS du Jappan et de Copal à vendre par
E. & J ANDREWS,
29 mai — 32, rue Gravier.

SIGARES DE LA HAVANE, de qualité supérieure à vendre par — E. & J. ANDREWS,
29 mai — 32, rue Gravier.

TOILE à drap de Russie 7/8 à vendre par
E. & J. ANDREWS,
29 mai — 32, rue Gravier.

GRAISSE—150 barils graisse en magasin, et à vendre par — BOGERT & HAWTHORN,
29 mai — 63, rue Gravier.

FONDS DE DOUANE, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par
29 mai — ROBINSON & Co. 45, rue du Camp.

TRAITES sur Philadelphie, à un jour de vue, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par — ROBINSON & Co.
26 mai — 45, rue du Camp

BILLETS de la TRÉSORERIE du TEXAS.—A vendre par — ROBINSON & Co.
25 mai — 45 rue du Camp.

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS—77 colis en débarquement du navire Charleston, à vendre par — R. G. HOBBS,
25 mai — 12, rue de la Douane.

WHISKEY—80 barils whiskey, à vendre par
SLOAN & BROTHER,
25 mai — 39, rue Nouvelle Levée

AVIS—L'hôtel de Carollton est réparé et mis en état de recevoir les personnes qui désireraient avoir une résidence d'été agréable et commode. Cet établissement est actuellement à louer. S'adresser à la banque de Carollton.
JOHN NICHOLSON,
26 mai — caissier

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de Nashville et de la Nelle Orléans.

TRAITES sur New-York à 60 et 90 jours de vue, en sommes de $500, 2,000, 3,000 et $5,000 à vendre par — JAMES H CALDWELL,
28 mai—3 — Président

BILLETS de la Banque des ETATS UNIS—A vendre par — ROBINSON & Co.
28 mai — 45 rue du Camp.

VELASCO ET GALVESTON (Texas)
Vendredi, 15 Juin, à 10 heures.

Le superbe bateau à vapeur paquebot COLUMBIA, doublé et chevillé en cuivre et à basse pression, commandé par le capitaine Andrew Moore, partira, positivement comme il est dit ci-dessus. Les passagers pour Brazoria, Columbia et Quintana seront débarqués à Velasco, et peuvent compter sur l'exactitude de ce bateau.

Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens pour 200 passagers de chambre et 100 de pont, s'adresser à bord, en face de la rue Girod, ou à
JAMES REED & Co,
66, rue de la Commune.

On ne prend du fret que pour Galveston.

☞Les billets de banques de la Nouvelle-Orléans, sont reçus en paiement pour le frêt ou le passage. — 2 juin

Pour Louisville et Madison.

Le bateau à vapeur bien connu, BUNKER HILL, capitaine Powell, partira Mercredi 6 du courant à midi, il a trois quarts de son chargement engagés, et peut recevoir le reste, pour lequel ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
COMSTOCK, HYDE & Co
2 juin — ou à GLOVER BRENHAM

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.

Le bateau à vapeur CHANCELLOR, capitaine John Shallcross, est journellement attendu et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à
FORSYTH & LIMERICK.
2 juin — 135, rue des Magasins.

POUR ST. LOUIS ET ALTON.

Le bateau à vapeur régulier et de première classe ALTON capitaine Redgely, est actuellement prêt à recevoir du frêt pour les endroits ci-dessus et tous ceux intermédiaires et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Gravier, ou à
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
2 juin — 34, rue du Camp.

Pour Louisville, Madison et Cincinnati

Le bateau à vapeur tirant eu [illegible] MORAVIAN, [illegible] on Walthall, ayant été retenu par le mauvais temps, partira samedi 2 de ce mois, [illegible] le reste du frêt ou pas[illegible] s'adresser à bord au wharf de la rue Commune, ou à
COMSTOCK HYDE & Co
1er juin — 18, rue Poydras.

POUR LA MOBILE.

Le bateau à vapeur ISABELLA, capitaine Murray, partira du bout du chemin à rail, Dimanche matin 3 juin, à l'arrivée des chars de 9 heures précises, il touchera à la Baie St. Louis, Pass Christiane, Biloxi et les Pascagoulas. Pour frêt ou passage, s'adresser à
WALKER, KNIGHT & Co
1er juin—3 — 26, Nouvelle Levée

POUR LOUISVILLE.

Le steamer NEW-ALBANY capitaine Montgomery, partira pour le port ci-dessus, Samedi, 3 de juin prochain, à 10 heures du matin. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
PIERCE SHANNON & BROTHER,
31 mai — No. 57, rue des Magasins

POUR LOUISVILLE.

Le steamer EMPEROR, capitaine Anter, partira Samedi prochain, pour le port ci-dessus et tous les lieux intermédiaires. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, vis à vis du wharf de la rue Gravier ou à
PIERCE SHANNON & BROTHER.

La chambre de l'*Emperor*, est très bien installée, et ses emménagements ne le cèdent en rien aux autres bateaux navigants dans l'Ouest. Ses bouilloires sont neuves et des meilleurs matériaux. — 31 mai

POUR ST. LOUIS & ALTON

Le beau bateau à vapeur bon marcheur, MADISON, capitaine A. Scout, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et étant à bord, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord au bout de la rue Gravier ou à — GODFREY, BLOSSMAN & C.,
34, rue du Camp.

☞Le Madison prendra du frêt pour Memphis, Randolph Mills Point, et tous les lieux intermédiaires. — 30 mai

PAQUEBOT HEDOMADAIRE ET REGULIER,
Pour la Mobile devant toucher à la Baie St. Louis Pass-Christiane, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula.

Le steamer ISABELLA, capitaine Murray, partira chaque Dimanche, après l'arrivée des chars à de neuf heures du matin, et touchera en passant un jour à chacun des ports précités pour y déposer ses passagers selon leur destination respective: à son retour, il quittera la Mobile tous les mercredis à 9 heures du matin, afin de pouvoir de nouveau aborder durant le jour aux débarcadaires ci-dessus mentionnés.

L'ordre supérieur des emménagemens de ce bateau, les douceurs qu'on s'y procure, de même que la rapidité de sa marche sont trop bien connus pour avoir besoin d'aucun commentaire. Le public a déjà trop souffert des inconvéniens causés par le manque d'un bateau faisant régulièrement ce trajet; et comme l'Isabella est consacrée à ces voyages, qu'elle fera sans interruption, on compte sur le patronage du public.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
WALKER, KNIGHT & Co
26 mai — rue de la Nouvelle Levée No. 26

POUR BOSTON—Ligne de paquebots de Lombard & Co.—Devant partir le 5 juin.—Le navire classé A 1, CHARLESTON, capitaine D[illegible], partira pour Boston le mardi 5 du courant. Comme on a engagé une femme de chambre, les dames peuvent être assurées d'être bien servies et que l'on aura à leur égard toutes les attentions. Pour fret de 200 balles de coton ou l'équivalent, ou passage, que l'on pourra arrêter au bureau des agents, s'adresser à
J A BARELLI & Co.
2 juin — agents, 61, rue Commune

☞PAQUEBOT POUR CHARLESTON.

Le brick CHAPMAN, capitaine Thompson, partira pour Charleston cette après midi. Les passagers devront se trouver à bord à 5 heures de l'après midi. — J. A. BARELLI & Co.
2 juin — 61, rue de la Commune

POUR CHARLESTON.

La goëlette classée A1, STEPHEN FRANCIS, capitaine Hannah, partira vers le 9 de ce mois. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
J. A. BARELLI & Co.
2 juin — 61, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.

Le navire ECHO, classé A 1, doublé et chevillé en cuivre, commandé par le capitaine Millet, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement, et peut agréablement loger quelques passagers. S'adresser à
H. C. CAMMACK & Co.
2 juin — Bank Place.

POUR LIVERPOOL

Le navire PLYMOUTH, classé A 1, capitaine Kenrick, partira la semaine prochaine, et peut prendre 200 balles de coton et du frêt sur le pont. S'adresser à bord ou à
GEO GREEN,
2 juin — 60, rue du Camp.

ON DEMANDE

Un brick de première classé du port de 4 à 500 balles de coton pour Bordeaux. S'adresser à — LEVI H. GALE,
2 juin — 93, rue de la Commune

CHECKS SUR NEW-YORK, checks de banque de $1000, à vue et à vendre par
HYDE & GOODRICH,
2 juin☞ — 15, rue de Chartres.

Pour Galveston, Anahuac, Harrisburg et Houston.

La goëlette KOCIUSKO, fine voilière, capitaine Rogers, peut prendre l'encombrement de 100 barils pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, près du marché ou à — J G ROWLAND,
2 juin — 47 Vieille Levée.

POUR NEW-YORK.

Le brick fin voilier ALEXANDER, capitaine Haynes, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du frêt ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à — KIDDER & HEAD,
1er juin — 24, rue Poydras

POUR LIVOURNE.

Le brick CHARLES JOSEPH, capitaine Frost, partira sous peu. Pour passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
LEVI H. GALE,
1er juin — 93, rue de la Commune.

POUR PHILADELPHIE.

Le brick J PALMER, capitaine Charles P Marshman, ayant une partie de son chargement engagé, partira sans délai. Pour frêt ou passage s'adresser à bord, cinquième rangée après le chemin de fer Pontchartrain.
CHS. BYRNE,
31 mai — 158, rue Tchoupitoulas

POUR PENSACOLE.

La goëlette fine voilière EMPEROR, capitaine Johnson, partira positivement pour le port susdit, samedi 2 du courant. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
31 mai — HEFFORD & FORGENFREY.

POUR GALVESTON, HARRISBURG ET HOUSTON.

Le beau sloop HARRIET, capitaine Hinle, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le complément de 100 barils de frêt, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
SAMUEL RICKER Jnr.
30 mai — rue du Camp No. 36

POUR BALTIMORE.

Le brick de première classe SPARKLEN, capitaine Boyle, est en charge et partira sous peu. Pour frêt de 100 barils ou passage, s'adresser à — KIDDER & HEAD,
30 mai — 21, rue Poydras.

POUR ST. YAGO DE CUBA

Le brick STAR, classé A1, capitaine P. J. Wheeler, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au capitaine, ou à
F. SCHUENCK,
29 mai—☞ — rue de la Vieille-Levée, No. 62.

POUR LE HAVRE.
Devant partir du 20 mai au 1er. juin.

Le beau navire A. 1 GARONNE, capitaine Kimball. Pour passage, s'adresser à
LEVI H. GALE,
16 avril — rue de la Comm. No 9[illegible]

POUR CHARLESTON

La goëlette St CLOUD, fine voilière, capitaine Switzer, partira très incessamment pour le port ci-dessus. Pour fret, s'adresser à
JAMES D DENEGRE,
28 mai — 16, rue de la Douane.

POUR PHILADELPHIE.
Devant succéder au brick SWAN,

La barque HELLA HAND, capitaine John E. Mathew, partira très incessamment pour le port ci-dessus. Pour frêt ou passage, ayant de très beaux emménagemens, s'adresser au capitaine, à son bord, près du marché aux légumes, ou à
JAMES D DENEGRE,
26 mai — 16, rue de la Douane

A FRÊTER.

Le brick THOMAS, fin marcheur, capitaine Bell, prendra un chargement pour quelque port du Nord que ce soit. S'adresser à
JAMES D DENEGRE,
23 mai — 16, rue de la Douane.

ON demande une bonne cuisinière, dans une famille particulière, et dans un quartier très salubre de la Nouvelle Orléans. On tâchera de rendre sa situation commode et agréable. S'adresser au bureau de l'Abeille. — 30 mai

CHAISES.—Secrétaires, choix de librairie, chaises mouvantes à volonté, articles bien beaux, récemment reçus et à vendre par
W & J GRANT,
30 mai—3 — 28 rue de la Douane.

Ventes à l'Encan:

PAR A. L. FERNET.

IL sera vendu aujourd'hui, 2 du courant, à 10 heures précises du matin, à son magasin d'encan, No 107, rue de Chartres, un assortiment de Marchandises sèches.

Aussi—9 barriques de jambons, des rouleaux de cordages, et des articles de comestibles, qui seront vendus sans réserve. — 2 juin—1

PAR BOUNY & GUINAULT.

IL sera vendu, mardi 5 de juin, à midi, à la bourse de Cité, rue St. Louis, la négresse Cherry, âgée d'environ 24 ans, bonne cuisinière, et blanchisseuse, domestique de maison, entièrement garantie.

Conditions—1/3 comptant et le reste à 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant L. T. Caire, notaire public aux frais de l'acquéreur. — 1er. juin—4

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, lundi 4 juin courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, No. 29, rue Conti, 25 barils plâtre de Paris. — 1 juin

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Deux Monumens italiens pour tombes.

IL sera vendu lundi prochain, 4 juin, dans la cour de la Douane, à 4 heures, deux Monumens italiens, en marbre, pour tombes, qui seront vendus séparément.

Conditions: comptant. — [illegible]—3

PAR FERNANDEZ & WHITING.
1200 Caisses vin de Bourgogne à l'encan

SAMEDI, 2 de juin, à 11 heures du matin, il sera vendu dans la rue St. Louis, No. 16, la porte après le magasin de Mr. Rivarde, pour clore un envoi, un assortiment de vin de Bourgogne, tel que Chambertin, Beaune, Pomard et Romané, en lots convenables aux acquéreurs.

Les conditions seront connues à la vente.
31 mai—2

PAR J B. BLACHE.

IL sera vendu, lundi, 4 juin 1838, à 4 heures P. M. au coin des rues Clouet et des Bons Enfans,
183 pièces acajou assorti.
16 do cèdre.

Le tout importé par le brick Ruby, de Mansanilla, pour être vendu en lots convenables aux acheteurs.
Conditions, à la vente. — 30 mai—3

PAR BOUNY & GUINAULT

IL sera vendu Samedi, 2 du mois prochain, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis.

UN LOT DE TERRE situé au faubourg Tremé, rue Plauché, près de l'Esplanade, mesurant 3 pieds de face à la rue Plauché sur 138 pieds 7 pouces de profondeur. Le dit lot est très bien entouré, il y a une tonnelle de 60 pieds de long dernièrement posée: cette propriété est dans une situation convenable pour la résidence d'une famille.

TROIS LOTS DE TERRE situés dans le nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos 1, 2 et 3 dans l'îlet No. 5. Les dimensions desdits terrains seront données au moment de la vente, et vendus conformément au plan tiré par L. Bringier.

Conditions—Un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. — 30 mai—4

PAR FAUCHE COUGOT.

IL sera vendu samedi prochain, 2 Juin, à midi, à la bourse de la rue St. Louis,

Un superbe terrain ayant 40 pieds 8 pouces de face à la rue Moreau sur 158 pieds de profondeur entre les rues St Ferdinand et Delpine, vis-à-vis de la grande propriété du coton et Cuvellier. Ce terrain est le No. 12 de l'îlet No. 8 d'après un plan fait par Jh. Pilie, le 1er. Juin 1831.

Conditions 6, 12 et 18 mois de crédit en billets très endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé devant Jh. Cuvillier, aux frais de l'acquéreur. — 29 mai—5

PAR J B. BLACHE

IL sera vendu, mardi, 5 juin 1838, à 4 heures P. M au No. 29 rue Conti,

60 boucauts verrerie anglaise, consistant en verres pour vin, madère, hock et champagne, carafes &c. &c.
29 mai—4

Par Fernandez & Whiting
TERRAINS DE VALEUR AU FAUBOURG TRÉMÉ

IL sera vendu Samedi, 2 de juin prochain, à midi, à la Bourse de Cité.

QUATRE LOTS DE TERRE,
Situés à l'encoignure des rues des Marais et Du maine.

CONDITIONS—Un tiers comptant, un tiers payable le 7 septembre 1838, et le reste à douze mois de crédit. Les billets payables le 7 septembre 1838, devront rester entre les mains du notaire, jusqu'à ce que l'hypothèque actuelle soit levée. Les acheteurs devront payer les banquettes.

Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Le plan peut être vu à la dite Bourse. 29 mai—5

Par M. Fouché Cougot, F. Dutillet & Delery

IL sera vendu le Samedi, 2 juin, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale.

1o. Une belle propriété avec ses dépendances, le tout en briques, sur un terrain de 63 pieds 11 pouces 2 lignes de face à l'Esplanade, sur 180 pieds 4 pouces de profondeur sur une ligne et 192 pieds sur l'autre, entre les rues d'Amour et Bons Enfants.

2o. Une belle propriété avec ses dépendances, le tout en briques, sur un terrain de 77 pieds 9 pouces 4 lignes de face à l'Esplanade, ayant 107 pieds 2 pouces de profondeur, sur une ligne et 111 pieds 5 pouces sur l'autre ligne; cette propriété est attenante à la précédente, entre Amour et Bons-Enfans.

3o. Une très jolie maison basse et cuisine haute en briques, mesurant 15 pieds 11 pouces de face à la rue Bourgogne, sur 127 pieds 10 pouces, de profondeur, entre les rues St. Pierre et Toulouse; les banquettes sont faites et pavées.

4o. Une maison basse briquetée entre poteaux, avec les cuisines en briques à étages, sur un terrain de 40 pieds français de face à la rue Bourbon, et sur 120 pieds de profondeur, entre les rues Dumaine et St. Philippe. (Voyez le plan.)

5o. Une maison basse briquetée entre poteaux, sur un terrain mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue d'Amour, sur 127 pieds de profondeur entre les rues St. Antoine et Bagatelle.

6o. Une maison et cuisine neuve en bois, sur un terrain mesurant 33 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue des Bons-Enfans, sur 136 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur, entre les rues Esplanade et Mystérieuse, sur une ligne et 133 pieds 11 pouces 4 lignes sur l'autre.

7o. 8o. 9o et 10o. Quatre jolies maisons basses neuves en briques avec cuisines hautes, à l'encoignure des rues Espagne et Moreau, l'encoignure a un terrain mesurant 19 pieds 2 pouces de face à la première rue sur 64 pieds de profondeur sur la seconde, et les trois autres terrains mesurent 23 pieds de face à la rue Espagne.

11o. Un terrain faubourg Clouet près du nouveau Marché, avec les bâtisses qui sont dessus, sur un terrain mesurant 32 pieds de face à la rue Louisa, sur 118 pieds 4 pouces de profondeur, entre les rues Levée et Clara.

12o. Un terrain faubourg Clouet, près du nouveau Marché, même mesure que ci-dessus.

13. Un terrain avec les bâtisses, faubourg Clouet près du Marché, mesurant 32 pieds de face à la rue Piété, entre les rues Levée et Clara, sur 118 pieds 4 pouces de profondeur.

14o. Un terrain attenant au précédent et ayant les mêmes dimensions.

15o. Un terrain ayant 36 pieds 10 pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur 140 pieds de profondeur face à la rue des Bons-Enfants.

16o. Un îlet bien entouré, ayant dessus une maison, cuisine, écurie pour 12 vaches, jardin, &c. &c.

240 LOTS de terre situés au faubourg Washington, rues Mazant, Barthélemy, Patriotes, Pleiar, St. Jean Baptiste, &c.

Conditions—Un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et si ces billets ne sont pas exactement payés à leur échéance, ils porteront intérêt à raison de 10 pour cent par an, sans pour cela autoriser les tireurs, à en retarder le paiement.

Toutes les maisons sont louées, et les personnes qui le désirent peuvent aller les visiter.

N. B. Pour plus de détails, voyez les plans déposés à la susdite Bourse. — 28 mai—3 3

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de syndic

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, sous la date du 26 du courant, et sous la direction du syndic des créanciers de Joseph E. Tourné, il sera vendu samedi 30 de juin prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, les propriétés suivantes, savoir:

1o. Un lot de terre de valeur, désigné sur le plan, comme le no. 5, et mesurant 25 pieds 9 pouces de face sur la rue Tchoupitoulas, entre les rues Poeyfarre et Duplantier, sur une profondeur de 135 pieds 10 pouces sur la ligne qui le divise du lot no. 6 et 125 pieds 9 pouces et 9 lignes sur la ligne qui le divise du no. 4, et 26 pieds 7 pouces sur le derrière, mesure américaine.

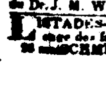

2o. Deux lots de terre de valeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et désignés sur le plan comme [illegible] 8 et 9.

Le lot no. 8, mesure 33 pieds de face sur la rue Fouché, et 33 pieds 8 pouces sur le derrière, sur une profondeur de 121 pieds 8 pouces sur la ligne qui le divise du lot no. 7, et 115 pieds 3 pouces sur la ligne de division du no. 9.

Le lot no. 9, mesure la même façade et derrière que le no. 8, sur une profondeur de 121 pieds 8 pouces sur la ligne qui le divise du lot no. 10, et 115 pieds 3 pouces sur la ligne qui le divise du lot no. 8, mesure française.

Les bâtisses consistent en une maison basse en bois maintenant louée à raison de $40 par mois.

Conditions Comptant.

Les actes de vente seront passés pardevant T. Seghers, not. pub. aux frais des acquéreurs.
30 mai—6t 2 9,16,23, 30

AVIS—Par le décès de mon oncle M. Darluc, de la Pointe à Pitre (Guadeloupe) la maison commerciale de DARLUC & CONSTANTINE se trouvant dissoute, j'ai l'honneur d'informer ses amis et le public, que je continuerai la même ligne d'affaires sous la raison de DARLUC & Co. Je sollicite la même confiance et le même patronage qui leur étaient accordés.

(Signé) CHARLES MOREAU DARLUC
Pointe à Pitre, 20 janvier 1838.

Références:

Luther Smith, George Barthol	Portland (Maine)
Clarke & Co, Priscot & Sherman	New Haven (Connec
Robert Hollingsworth	City Hôtel New York
A. Lemoyne, E. L Bercier	New York
Cott & Co, Larue & Prevost, A Rivardo	Nouvelle-Orléans

30 mai—1m

A VENDRE une jolie griffe esclave âgée d'environ 19 ans, bonne domestique cuisinière et blanchisseuse, gardienne d'enfant, garantie des vices et maladies prévus par la loi. S'il n'est pas vendu samedi 2 juin prochain, elle n'est pas vendue à l'amiable, elle le sera le cit jour par S. Gonnault encanteur, à midi à la Bourse de Cité, rue St. Louis. S'adresser à Didier courtier passage de la Bourse.
Conditions comptant. — 30 mai—4

A LOUER OU AFFERMER

UN morceau de terre sur le chemin de Gentilly, au près de la maison de Clark, mesurant un arpent de face sur environ deux de profondeur, entouré et cultivé comme jardin potager.

Il y a sur la dite terre une maison agréable, cuisine, écuries, [illegible] un bon étang [illegible] cuve pouvant contenir 3000 gallons—On peut en avoir possession immédiatement. Pour les conditions s'adresser à S Blossman, à la Cour des Preuves.
29 mai—3 [illegible]

PENSION ET EXTERNAT DE DEMOISELLES

LES parens et tuteurs qui désirent faire élever leurs filles au Nord, sont invités à venir examiner l'institution de Mme Brown, Mercer street No. 25, New-York. Le nombre des [illegible] est limité de manière à ce que les élèves soient toujours sous l'inspection immédiate de la directrice [illegible] secondée par les meilleurs maîtres.

On accepte ici le pourra d'études et le système d'enseignement à leurs personnes qui désireraient visiter l'établissement ou qui demande [illegible] renseignement sur la voie de la poste.

A la Nouvelle Orléans, Madame Brown a l'avantage de la recommandation de Messrs. J. B. Lev[illegible] et du Dr. J. M. W. Picton. — 28 mai—

LUNETTES—Lunettes de [illegible] pour les chefs de famille, à vendre par
28 mai — SCHMIDT & WERNER, 20, rue Bienville.